



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
15 novembre 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 29 octobre 2013, à 10 heures.

Président : M. Taalas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (*suite*)

*Introduction du Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015
(suite)*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

13-53592X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Introduction du Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (suite) (A/68/6 (Introduction), A/68/6 (Sect. 1-3), A/68/6 (Sect. 4) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 5) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 6) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 7) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 8-21), A/68/6 (Sect. 22) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 23-25), A/68/6 (Sect. 26) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 27) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 28 et 29), A/68/6 (Sect. 29A-G), A/68/6 (Sect. 29H) et Corr.1, A/68/6 (Sect. 30-36), A/68/6 (Income sect. 1-3), A/68/7, A/68/16 (chap. II, sect. A), A/68/75, A/68/86 et Corr.1, A/68/92, A/68/214 et A/68/507; A/C.5/68/10)

1. **M. Sahebzada Khan** (Pakistan) souligne que la Commission a pour tâche d'examiner les propositions budgétaires du Secrétaire général pour déterminer si elles sont conformes aux mandats approuvés et à la Charte; respectent les procédures et méthodes budgétaires établies ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU; reflètent le caractère international de l'Organisation; et répartissent les ressources conformément aux priorités définies par l'Assemblée générale. Comme l'écrasante majorité des États Membres, la délégation pakistanaise craint que le projet de budget ne réponde pas pleinement à ces impératifs. En particulier, de plus amples explications sont nécessaires concernant le changement technique par rapport aux méthodes budgétaires établies, car il ne semble pas y avoir de justification à l'utilisation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 en tant que base de calcul du taux de croissance du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015. Dans la mesure où l'Assemblée n'a pas décidé de modification méthodologique, les propositions de ressources nécessaires doivent être fondées sur le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal précédent. Dans sa résolution 66/246, l'Assemblée a réaffirmé les procédures budgétaires établies et a décidé qu'aucune modification ne pouvait être apportée aux méthodes sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée. Il convient aujourd'hui qu'elle détermine les raisons de cette confusion de façon à y remédier et à assurer une interprétation uniforme de la méthodologie budgétaire.

Durant ses délibérations, la Commission doit aussi résoudre le problème de l'actualisation des coûts, qui a des conséquences négatives sur la gestion des postes vacants et sur la santé financière de l'Organisation.

2. Plusieurs descriptifs de programme ont été modifiés sans l'approbation de l'Assemblée. En vertu des règles de planification des programmes, de telles modifications doivent être examinées par le Comité du programme et de la coordination; les descriptifs concernés doivent être révisés pour assurer leur conformité avec ceux approuvés par l'Assemblée dans sa résolution 67/236.

3. Il est inquiétant de constater qu'une politique de croissance budgétaire nulle est appliquée sans décision en bonne et due forme de l'Assemblée. L'augmentation en termes réels de seulement 0,2 % par rapport au budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 compromettra la mise en œuvre des mandats, notamment ceux intéressant le développement. Un budget de croissance zéro manque de flexibilité et nuit au principe de responsabilité et à la discipline en matière budgétaire.

4. Les réductions proposées auront une incidence négative sur l'aptitude de l'Organisation à respecter ses mandats de fond. La suppression de 261 postes, qui est proposée dans nombre de cas sans se préoccuper de la continuité nécessaire des fonctions correspondantes, touchera de manière disproportionnée le personnel des classes de début et limitera ainsi l'aptitude de l'Organisation à attirer de jeunes talents. Les propositions semblent aussi indiquer que le financement de dépenses afférentes aux postes est transféré du budget ordinaire aux ressources extrabudgétaires.

5. Pour l'exercice biennal 2014-2015, le montant estimé des ressources extrabudgétaires se chiffre à 14,1 milliards de dollars. Si, d'après certaines délégations, la dépendance à l'égard de ces ressources est rendue nécessaire par le fort pourcentage du budget ordinaire servant à financer les traitements et les dépenses communes de personnel, ce dont elle témoigne en fait c'est de la nécessité d'accroître les financements au titre du budget ordinaire pour que l'Organisation puisse s'acquitter de ses mandats fondamentaux, notamment dans le domaine des droits de l'homme. En outre, les procédures d'établissement de rapports et d'application du principe de responsabilité manquent de transparence dans le cas

des ressources extrabudgétaires; celles-ci doivent être soumises à la même surveillance intergouvernementale que celle dont font l'objet les ressources du budget ordinaire.

6. L'impuissance à accroître les financements pour les activités de développement nuit gravement aux efforts faits pour remédier aux causes sous-jacentes des conflits, comme la pauvreté et l'inégalité, et, partant, pour atteindre l'objectif plus large de la paix et de la sécurité internationales. Le renforcement des activités de développement de l'Organisation est indispensable; des ressources adéquates doivent être allouées aux programmes de développement, tels que ceux réalisés par le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales. En outre, la dotation du Compte pour le développement est bien inférieure aux 200 millions de dollars prévus lors de son établissement; de fait, les crédits alloués à ce Compte diminueront de 2,9 % en 2014-2015. La délégation pakistanaise souhaite examiner plus avant dans le cadre des consultations officielles le taux d'exécution des projets financés au titre de ce Compte ainsi que l'applicabilité de ses modalités de fonctionnement et la possibilité d'ouverture de crédits supplémentaires pour renforcer le dispositif.

7. Sur les 971 produits non reconduits, 350 concernent les affaires économiques et sociales et 161 sont liés à la coopération régionale au service du développement. M. Khan voudrait avoir davantage d'informations sur les produits non reconduits qui sont jugés obsolètes ou d'une utilité marginale ainsi que sur tout lien éventuel avec les nouveaux produits proposés.

8. Il est extrêmement important d'assurer une représentation géographique équitable au sein du Secrétariat et le recrutement de candidats de sexe féminin originaires des pays en développement doit être amélioré. Le Secrétaire général doit utiliser tous les outils de gestion des ressources humaines disponibles pour réaliser les objectifs en matière d'égalité des sexes et de représentation.

9. Enfin, la délégation pakistanaise souhaite que des informations soient communiquées sur les éléments du plan de gestion du changement incorporés dans le document budgétaire ainsi que sur l'état d'avancement de ce plan et sur ses liens avec la résolution 66/257 relative à l'application du principe de responsabilité.

10. M. Ashwani Kumar (Inde) estime qu'outre l'approbation d'un budget assurant l'équilibre entre les crédits ouverts au titre des activités prioritaires de l'Organisation, la Commission doit aussi résoudre les problèmes laissés en suspens de l'actualisation des coûts et de la rémunération du personnel.

11. Bien que les financements au titre des missions politiques spéciales aient augmenté régulièrement au cours de la décennie passée et que des investissements importants aient été réalisés dans les technologies de l'information et des communications ainsi que dans les projets de rénovation et de reconstruction, le budget ordinaire connaît une croissance zéro en termes réels depuis plusieurs exercices biennaux. L'écart grandissant entre les autorisations initiales et les prévisions révisées témoigne de déficiences des actuelles procédures budgétaires. Il est peu souhaitable et peu viable du point de vue budgétaire que l'on puisse anticiper que les dépenses imprévues seront toujours couvertes par les ressources existantes.

12. Des sommes considérables ont été dépensées pour mener à bien des initiatives de réforme et des projets novateurs au Siège durant les derniers exercices; les ressources peu abondantes dont disposent les États Membres doivent plutôt servir à répondre aux besoins des pauvres. À l'heure où de lourdes contraintes pèsent sur les ressources, l'Organisation doit recentrer son attention sur les priorités essentielles que sont le développement, la paix et de la sécurité. La proposition du Secrétaire général de réduire le nombre de postes affectés aux activités de développement est donc très préoccupante, car elle implique que les besoins de développement seront encore plus négligés.

13. La progression continue des contributions extrabudgétaires bat en brèche l'idée selon laquelle la situation budgétaire actuelle nuit gravement à l'aptitude des États Membres à contribuer au budget ordinaire. La part excessive que représentent aujourd'hui ces contributions empêche une allocation judicieuse et concertée des ressources. Le budget ordinaire ne doit pas servir uniquement à financer les dépenses administratives de l'Organisation, en s'appuyant sur les ressources extrabudgétaires pour couvrir les dépenses relatives aux programmes.

14. L'origine des fonctionnaires de l'Organisation doit refléter le caractère mondial de celle-ci; M. Kumar espère que les propositions du Secrétaire général

concernant les effectifs corrigeront le déséquilibre de la répartition géographique des postes au Secrétariat.

15. La rationalisation des procédures budgétaires et des services de soutien concernant les missions politiques spéciales contribuera à rendre ces missions plus réactives et plus efficaces.

16. L'exécution des programmes est le seul étalon à partir duquel l'efficacité des procédures budgétaires peut être mesurée. Les propositions de gains d'efficacité et de réduction des ressources ne sauraient se substituer à une évaluation sur le terrain de la mise en œuvre des mandats. Les ressources doivent être utilisées de façon judicieuse, mais le gel des niveaux budgétaires à l'avance imposera des contraintes à l'action de l'ONU tout au long de l'exercice biennal.

17. Une plus grande transparence et un suivi strict seront déterminants pour maintenir sur les rails les initiatives de réforme. Les dépenses administratives du Siège doivent être maîtrisées de façon à permettre à l'Organisation de s'acquitter de sa responsabilité première, à savoir venir en aide aux pauvres et aux déshérités. Dans le même temps, des débats budgétaires trop axés sur les coûts et dominés par quelques grands bailleurs de fonds empêchent de réfléchir aux aspects programmatiques des mandats et affaiblissent l'esprit de collaboration qui doit régner au sein de l'ONU. Les États Membres doivent veiller à ce que l'Organisation s'emploie avec la même énergie et les mêmes ressources à préserver la paix mondiale et à assurer un développement inclusif.

18. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) indique que son gouvernement continuera de soutenir les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour réaliser ses objectifs dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement ainsi que ceux fixés par les grandes conférences et réunions, tout en maintenant le cap des réformes destinées à assurer une mise en œuvre plus efficace de ses mandats. Dans le contexte actuel de crise financière et économique, les procédures budgétaires de l'ONU doivent être très disciplinées; il est donc décevant de constater que l'actuel projet de budget implique un changement par rapport à la règle 102.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière, qui a déjà compliqué son analyse.

19. La délégation russe suivra de près les questions intéressant les ressources humaines – qui représentent plus de 72 % des dépenses au titre du budget ordinaire

– afin d'assurer une gestion plus efficace et flexible du personnel. M. Chumakov se félicite de la proposition de suppression de 396 postes; cependant, la façon dont ces coupes sont réparties est préoccupante, car elle implique une réduction du personnel dans les classes de début et une augmentation des fonctionnaires de rang supérieur. Ainsi, les propositions visant à créer un poste de Secrétaire général adjoint pour la promotion des partenariats et d'autres postes de direction doivent être examinées plus attentivement, car il s'agit d'une tendance qui n'est pas sans risque et qui nuit vraisemblablement à l'efficacité de l'Organisation.

20. Il est aussi inquiétant de constater que les initiatives relatives à la gestion du changement lancées par le Secrétaire général, qui ont requis des investissements majeurs en temps et en ressources financières, n'ont pas encore donné de résultats tangibles. Notant que le rapport sur les mesures de gestion du changement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [66/257](#) n'a pas encore été soumis, M. Chumakov souhaite savoir si le Secrétariat a décidé de mettre fin temporairement à ses activités dans ce domaine. Il est sans doute préférable d'achever le travail engagé dans nombre d'initiatives de réforme en cours avant d'en envisager de nouvelles; en tout état de cause, toutes ces initiatives doivent être bien préparées, notamment du point de vue de leurs incidences financières et administratives, avant d'être présentées aux États Membres.

21. Le projet de budget-programme est proche du niveau de l'esquisse budgétaire, mais il ne tient pas compte de plusieurs besoins supplémentaires. Pour ce qui est de l'actualisation des coûts, les États Membres doivent examiner en détail les montants proposés par le Secrétariat et ne pas les approuver automatiquement. M. Chumakov souligne la nécessité de limiter la croissance du budget et de renforcer la discipline budgétaire. En outre, les mesures d'efficacité ne doivent pas conduire à des violations des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'obligation du Secrétariat de mettre en œuvre toutes les activités prévues dans les mandats et le rôle central que jouent les États Membres et les organes intergouvernementaux dans la fixation des objectifs et des priorités.

22. Le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 ([A/68/7](#)), surtout les recommandations et commentaires sur la nécessité de réduire le nombre de

postes vacants depuis longtemps, de diminuer les dépenses au titre des voyages et des consultants et d'améliorer les méthodes de travail sans dépenses financières supplémentaires, constitue un bon point de départ pour les délibérations de la Cinquième Commission. Il faut se féliciter, entre autres, de la recommandation visant à établir une section de l'examen périodique universel au sein du Service du Conseil des droits de l'homme en utilisant les ressources disponibles. La délégation russe souscrit à l'opinion du Comité consultatif, qui considère que toutes les réductions de postes proposées ne pourront pas être opérées sans nuire à la mise en œuvre des mandats, mais elle est aussi disposée à engager un processus visant à identifier les activités qui ne sont plus requises ou celles qui ont une moindre priorité.

23. **M. Tommo Monthe** (Cameroun) est d'avis que le report de l'actualisation des coûts ne doit pas être invoqué comme excuse pour déroger aux méthodes budgétaires établies; le Secrétaire général doit revenir à ces méthodes, qui ont été adoptées à l'issue de longues négociations entre les États Membres et qui ont résisté à l'épreuve du temps. L'esquisse budgétaire n'est qu'une base pour la présentation de propositions budgétaires en bonne et due forme, et non un plafond, comme certaines délégations semblent le suggérer.

24. Le fait que de nombreux rapports à même d'engendrer de nouvelles dépenses à prendre en considération dans le budget sont encore en attente empêche la Commission de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur le budget-programme dans son ensemble et ouvre la voie à la pratique préjudiciable de la « budgétisation progressive ». En outre, certains descriptifs de programme n'ont pas été examinés par le Comité du programme et de la coordination, ce qui pose la question de leur conformité, d'une part, avec les règles régissant la planification des programmes et, de l'autre, avec les décisions prises par les organes délibérants.

25. Il est inquiétant de constater que l'initiative de gestion du changement, dans laquelle des ressources considérables ont été investies, n'a abouti qu'à peu de résultats tangibles. Le fait que divers éléments du plan de gestion du changement ont été intégrés dans les propositions budgétaires présentées par le Secrétaire général sans l'approbation préalable de l'Assemblée est également préoccupant. Il serait donc utile qu'un document récapitulatif de tous ces éléments soit présenté aux États Membres lors des consultations officielles

pour examen et décision préalables avant l'adoption du budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

26. Les gains d'efficacité sont inégalement répartis entre les divers chapitres budgétaires, certains d'entre eux étant totalement épargnés. Les réductions auront des effets négatifs sur les programmes et il n'est pas certain que les gains obtenus seront dirigés vers le Compte pour le développement.

27. S'agissant des postes, le Comité consultatif a souligné que les suppressions proposées auront un impact négatif sur le rajeunissement du personnel et conduiront à un gonflement du sommet de la pyramide. En outre, les décisions de l'Assemblée concernant certains postes n'ont pas été respectées et des réductions disproportionnées sont proposées dans les chapitres ayant trait aux affaires économiques et sociales, notamment les commissions régionales, qui revêtent une grande priorité pour les pays en développement. Durant ses délibérations, la Commission doit chercher à remédier aux effets négatifs des réductions envisagées.

28. Rappelant que les procédures en place pour la continuité des opérations se sont révélées inadéquates lors de l'ouragan Sandy en 2012, M. Tommo Monthe demande au Secrétaire général d'assurer une meilleure gestion du programme en question.

29. S'agissant des ressources extrabudgétaires, leur montant estimé à 14,1 milliards de dollars soulève une fois encore le problème des effets potentiels que ces ressources peuvent exercer sur les priorités établies. Si les États Membres ne restent pas vigilants, les ressources extrabudgétaires risquent de finir par changer les orientations et l'exécution du contenu programmatique du budget, favorisant certains pays au détriment d'autres dans le contrôle des structures, des ressources et des programmes, voire simplement du leadership au sein des Nations Unies. M. Tommo Monthe rappelle les principes concernant les postes et ressources extrabudgétaires définis dans la résolution [64/243](#) de l'Assemblée générale.

30. Les directives existantes sur la nomenclature des services du Secrétariat doivent être systématiquement appliquées dans toutes les entités du Secrétariat et les écarts par rapport aux règles doivent être clairement justifiés. Toute proposition visant à mettre à jour ces directives doit être soumise à l'Assemblée générale pour approbation.

31. Lorsqu'elle adopte le budget de l'Organisation, l'Assemblée approuve non seulement ses ressources financières et humaines, mais aussi ses structures administratives, qui se doivent être des plus cohérentes si elles veulent utiliser les ressources et mettre en œuvre les mandats de façon efficace. Le budget-programme est l'instrument clef choisi par l'Assemblée pour assurer une gestion intégrée de la planification, du contrôle et de l'évaluation. Une bonne coordination et une bonne communication entre toutes les instances concernées, y compris les structures administratives et intergouvernementales ainsi que les entités consultatives et de surveillance internes et externes, constituent les gages d'une gestion efficace de l'ensemble du système des Nations Unies. Les observations et recommandations qui figurent dans le rapport du Comité consultatif (A/68/7) donnent une bonne indication des clarifications requises suite aux propositions du Secrétaire général et constituent une solide base pour les délibérations de la Commission sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

32. **M^{me} Mørch Smith** (Norvège) signale que la délégation norvégienne soutient le programme de réforme du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne la mobilité du personnel, et considère également qu'un équilibre doit être assuré entre les ressources allouées à l'Organisation des Nations Unies et les mandats approuvés par les États Membres.

33. Par sa résolution 67/248, l'Assemblée a approuvé un niveau de ressources budgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015 qui représente une diminution à la fois en termes nominaux et en termes réels. Face à la situation financière actuelle d'un grand nombre d'États Membres, il est d'autant plus impératif pour le Secrétariat de s'employer sans relâche à rechercher des sources d'efficacité et de faire preuve de créativité pour trouver des moyens nouveaux et moins coûteux de mettre en œuvre les mandats. En outre, les États Membres doivent veiller à ce que les procédures budgétaires permettent de mieux préparer l'Organisation à faire face aux tâches et aux enjeux de l'avenir. Les réductions ne doivent pas être opérées de façon linéaire – ce qui toucherait de manière disproportionnée le montant déjà minimal des crédits ouverts pour les activités relatives aux droits de l'homme – mais doivent être ciblées dans une optique stratégique. Le faible nombre de postes à la classe de

début au sein du Secrétariat est aussi particulièrement préoccupant.

34. De manière plus générale, les procédures budgétaires, avec les milliers de pages de documents qu'elles supposent, sont trop tortueuses et compliquées pour le Secrétariat comme pour les États Membres. La délégation norvégienne souhaiterait que des propositions soient formulées sur les moyens de simplifier ces procédures et de les rendre plus efficaces. La Commission doit se fixer pour mission de fournir des orientations stratégiques et non de micro-gérer le Secrétariat.

35. **M^{me} Casar Perez** (Contrôleur), réagissant aux interventions des délégations, juge important de rappeler le contexte dans lequel il a été décidé d'utiliser les prévisions révisées et non les autorisations révisées de 2012-2013 comme point de départ du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. En application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet une esquisse budgétaire sur la base d'une décision de l'Assemblée. Dans son premier rapport sur l'exécution du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/67/592), le Secrétaire général a déclaré que les prévisions révisées de 2012-2013 serviraient de base au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015; l'Assemblée, par sa résolution 67/248, a approuvé en conséquence l'esquisse budgétaire. Dans le cadre des consultations officieuses, M^{me} Casar Perez fournira de plus amples précisions pour montrer que, si cette mesure n'avait pas été prise, le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 aurait souffert d'une importante pénurie de ressources dès le départ.

36. Pour ce qui est de la présentation du projet de budget, en vertu de la règle 102.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière et de la résolution 47/212 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général est invité à continuer de l'améliorer, notamment pour faciliter une comparaison, par objet, des crédits et des dépenses effectives. Par souci de transparence et pour donner à l'Assemblée une image claire des incidences de ses décisions sur le projet de budget-programme, les modifications au niveau des ressources sont ventilées dans la présentation budgétaire au lieu d'être présentées sous la forme d'un seul chiffre.

37. Notant que l'actualisation des coûts est devenue un problème majeur, M^{me} Casar Perez indique que le Secrétariat, si le mandat lui en est confié, entreprendra une étude de la méthodologie. Hors financement des missions politiques spéciales, le niveau du budget ordinaire est resté stable en termes réels au cours des cinq derniers exercices biennaux; l'augmentation en termes nominaux s'explique par l'actualisation des coûts pour tenir compte des fluctuations des taux de change et de l'inflation.

38. S'agissant de l'incidence sur les produits des réductions successives du projet de budget-programme de 63 millions et de 100 millions de dollars, M^{me} Casar Perez signale que le projet de budget fait clairement apparaître les produits qui n'ont pas été reconduits dans le cadre de la procédure normale d'examen. Au total, 0,2 % des produits ont été touchés par les réductions opérées durant l'exercice 2012-2013.

39. Pour ce qui est des préoccupations exprimées à propos de l'impact disproportionné des réductions sur les activités de développement, M^{me} Casar Perez note que le Secrétaire général s'est fondé sur la résolution [67/248](#) de l'Assemblée générale, qui lui demande de prendre soin, lorsqu'il propose des mesures d'économie, de traiter tous les chapitres du budget de manière juste, équitable et non sélective. Les crédits ouverts à tous les chapitres ont donc été réduits de 2,9 %, de façon à ne pas dépasser l'enveloppe de 5 392 millions de dollars, les directeurs ayant toute latitude de répartir les ressources au sein de leurs programmes de manière à ce que les mandats soient mis en œuvre dans toute la mesure du possible. L'annexe II de l'esquisse budgétaire ([A/67/529](#)) indique toutes les ressources supplémentaires à prévoir, alors que le montant total de l'estimation préliminaire reste le même que dans l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée dans sa résolution [67/248](#).

La séance est levée à 11 h 15.